

Extrait du Registre aux Délibérations**DU CONSEIL MUNICIPAL****De la Commune de Houplin-Ancoisne**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORDMAIRIE
DE
HOUPLIN-ANCOISNE
59263

59-5-57-316

Date de convocation : 17/03/21

Date d'affichage : 24.03.21

Nombre de conseillers :

En exercice :	23
Présents :	23
Excusés-représentés :	0
Votants :	23
Excusés :	0
Absents :	0

L'an deux mille vingt et un, le 22 Mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 Mars 2021.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M. DELVAL Claude, Mme BOURBOTTE Nathalie, M. DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M. WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M. PRATZ Lionel, Mme RUSCART Delphine, M. GANTIEZ Christian, Mme FROMENTEL Gisèle, M. LEFEBVRE Francis, Mme LENAIN Manon, M. COUVREUR Nicolas, Mme VANRUMBEKE Patricia, M. VANDRIESSCHE Patrick, Mme LOYER Evelyse, M. CREPEL Jean, Mme DELORY Claire, M. SIX Philippe, M. BOCQUILLON Sébastien, Mme NOMBERG Michèle, M. DUTHOIT Valentin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaï(en)t excusé(s)-représenté(s) :

N° du registre**Des délibérations : 16/2021****Objet : Dotation pour les fournitures scolaires**

Madame l'Adjointe aux Affaires Scolaires et la commission, réunie le 17 février 2021, propose de fixer le montant de la dotation pour les fournitures scolaires à hauteur de 30 € par enfant scolarisé pour l'année scolaire 2020/2021.

La commission autorise Mme l'Adjointe à suivre, contrôler et autoriser la passation des commandes en fonction des demandes des équipes enseignantes.

Après en avoir délibéré par à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- Décide le montant de la dotation pour les fournitures scolaires,
- Indique que la dépense en résultant sera imputée au Budget Primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

Pour extrait conforme :

Madame la Maire,
D. GANTIEZ